



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale des
bouches-du -Rhône

Division des Personnels
DP 2 -

Référence
07-09-03-0930-2-DE3.doc2012
cirpe.doc
Dossier suivi par
Mireille Pinel
Téléphone
04 91 99 68 06 Fax
04 91 99 68 34
Mél.
ce.disco13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1



Le Directeur Académique des Bouches du Rhône

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs (trices)

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs (trices) de
l'Education nationale Chargés de circonscription

Marseille, le 1^{er} juin 2012

OBJET : Premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles
- Session de 2013.

REF. : - Décret du 01.08.1990 n°90-680 modifié
- Arrêté du 24.12.92 – J.O. du 01.01.1993
- Note de service n°93-079 du 19.01.1993 – B.O. n°5 du 04.02.1993
- J.O. du 27 mai 2012

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les modalités relatives aux conditions de participation au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles, session de 2012.

I – CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTIONS

Peuvent faire acte de candidature les instituteurs **titulaires** de l'enseignement public qui **justifient au 1^{er} Septembre 2012 de trois années de service** effectifs en cette qualité. Ne sont pas autorisés à se présenter au concours les instituteurs en **C.L.M., C.L.D., disponibilité d'office pour maladie**, au moment des épreuves (arrêt du Conseil d'Etat du 4 Juillet 1973).

Les candidats doivent s'inscrire auprès de la Direction Académique du département au titre duquel ils désirent concourir.

SIGNALE :

- ❖ **Les candidats ne peuvent concourir qu'au titre d'un seul département par session (le concours ayant lieu dans chaque département à une date nationale unique).**
- ❖ **Un même candidat ne peut s'inscrire, au titre d'une même session, qu'à un des concours prévus (concours externe **OU** premier concours interne).**

II – DATES D'INSCRIPTION DANS LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE



2/2

- ❖ Ouverture des inscriptions : **Mardi 29 mai 2012– 12 heures**
- ❖ Clôture des inscriptions : **Mardi 10 juillet 2012– 17 Heures**
- ❖ Les inscriptions se feront par INTERNET sur le site suivant :

<http://www.education.gouv.fr/siac/siac1>

- ❖ En cas d'impossibilité de s'inscrire par Internet, les candidats devront prendre contact avec le service des Examens et Concours de la Direction Académique.

III – DATE DES EPREUVES

La date de l'épreuve d'admissibilité aura lieu le **Mercredi 17 avril 2013**.

N.B. : *Pour le contenu des épreuves, il convient de se référer à la note de service N°93-079 du 19 janvier 1993 publiée au B.O.E.N. N° 5 du 04 février 1993.*

IV – NOMBRE DE POSTES OFFERTS

A ce jour le nombre de postes offerts ne m'a pas été communiqué.

Signé

Jean-Luc BENEFIGE